

(1)

(N° 32 .)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1898.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1899 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. MESENS.

MESSIEURS.

Le projet de Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1899 s'élève à 1,876,000 francs.

Les non-valeurs absorbent 829,000 francs.

Les remboursements atteignent 1,047,000 francs.

Comme d'usage, les crédits demandés ne sont point limitatifs.

Le projet de Budget soumis au vote des Chambres accuse une diminution de 20,000 francs sur les crédits sollicités pour l'exercice 1898.

Cette diminution porte exclusivement sur les restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.

Elle est justifiée par l'adoption de la moyenne des restitutions de la dernière période quinquennale.

Toutes les sections ont adopté le projet de Budget.

La section centrale l'a également approuvé et elle a l'honneur d'en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

EDMOND MESENS.

Le Président,

A. BEERNAERT.

(1) Budget, n° 85, XIII. (Session de 1897-1898.)
Budget amende, n° 5, XIII.

(2) La section centrale, présidée par M. BEERNAERT, était composée de MM. COREMANS, HAMBURSIN, VAN DEN BEMDEN, MESENS, ROSSELUW et BORBOUT.